

Conseil municipal du 24 juin 2024

Amendement n°2 relatif à la délibération numéro V-2024-577 intitulée « Stationnement sur voirie : pérennisation du dispositif des places violettes et création d'un forfait pour les garagistes » déposé par Pierre JAKUBOWICZ

Ajouter :

*Le Conseil
vu l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales,
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
décide*

[...]

- *Dans les secteurs où la densité le permet, il sera possible de souscrire à deux forfaits résidents par foyer*